



**Les ambiguïtés et les erreurs  
de la gloire médiatique du livre  
de Xavier Chojnicki et de Lionel Ragot :  
*L'Immigration coûte cher à la France/  
Qu'en pensent les économistes ?***

**Analyse  
de  
André Posokhow**

**Les ambiguïtés et les erreurs  
de la gloire médiatique du livre  
de Xavier Chojnicki et de Lionel Ragot :  
*L'Immigration coûte cher à la France/  
Qu'en pensent les économistes ?***

**Observations liminaires**

En 2012, Xavier Chojnicki, maître de conférences à l'Université de Lille 2, et Lionel Ragot, professeur d'économie à l'Université d'Evry et conseiller technique au CEPII, ont fait paraître, dans la collection « On entend dire que » des éditions Eyrolles, un livre, *L'Immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?*. Il y était souligné que, selon les calculs des auteurs, l'impact budgétaire net de la population immigrée en 2005 pouvait être estimé à un solde positif d'environ 3,9 Md€.

Ce livre a eu un retentissement certain dans les médias. Il confirmait ce qu'affirmaient avec autorité des représentants de la superclasse mondiale comme Jacques Attali. C'est surtout *L'Express* qui a été en pointe de l'exploitation médiatique de ce qu'il a présenté comme les conclusions de cet ouvrage. Enfin, une étude scientifique mettait à mal la contestation issue du bon sens primaire et des observations simplistes de natifs qui ne comprenaient pas à quel point l'immigration représentait une chance pour l'avenir des finances publiques et de la protection sociale de la France ! Depuis la parution de ce livre, la simple évocation du problème du poids financier que pourrait représenter l'immigration provoque une réaction immédiate du type « Toutes les analyses économiques redémontrent une évidence : l'immigration rapporte plus qu'elle ne coûte. L'immigration n'est pas un poids (...) ». Désormais la vérité est dite, les choses sont entendues et l'affaire est classée.

Pourtant des protestations se sont exprimées. Notamment Jean-Paul Gourévitch et Yves-Marie Laulan, dédaignés par les médias et néanmoins spécialistes de la question, sont intervenus dans les médias et sur le site de Polémia pour présenter des arguments contraires qui seront cités ci-dessous. Rappelons également que l'étude Polémia de mai 2013 a abouti à un coût annuel de l'immigration de 84 Md€ pour les finances publiques.

L'objectif de notre étude est d'examiner les argumentations et le raisonnement de ce livre et de présenter l'ensemble des observations qu'ils peuvent soulever. Il est aussi de montrer que les conclusions du livre n'ouvrent pas tellement la porte à une politique d'immigration, comme essayent de nous en persuader les médias. Afin d'éviter un examen de toutes les publications successives de l'équipe Chojnicki, qui serait complexe et difficile à mener, notre démarche se référera en priorité à l'ouvrage de X. Chojnicki et de L. Ragot et au rapport officiel *Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court et long terme* établi en juillet 2010 par le laboratoire Equippe des Universités de Lille, à la tête duquel se trouvait X. Chojnicki, et avec le soutien de la Mission recherche (MiRe) de la Direction de la recherche, des études, de

l'évaluation et des statistiques (DREES) auprès du ministère du travail, du ministère du budget et du ministère de la santé.

## **Les réalités arithmétiques de l'immigration en France**

Les auteurs distinguent à juste titre les étrangers des immigrés. Ceux-là sont les personnes nées étrangères, à l'étranger. La population immigrée est constituée d'étrangers qui en forment la plus grande partie, et de Français par naturalisation. En 2008, la France comptait selon eux 5,2 millions d'immigrés, soit l'équivalent de 8,4 % de la population dont 3,6 millions étaient des étrangers et 1,6 million avaient acquis la nationalité française. Cette estimation paraît acceptable à une nuance près : nous nous trouvons au cœur de l'année 2013 et plus de 5 années se sont déroulées depuis ce recensement. C'est la raison pour laquelle l'étude Polémia a retenu 6 millions d'immigrés à fin 2011 en tenant compte des entrées nettes sur le territoire français depuis 2008.

Contrairement au rapport de 2010 qui faisait l'impasse complète sur les descendants d'immigrés, X. Chojnicki évoque cette question dans son livre et cite le nombre de 6 millions de descendants d'immigrés que l'on peut appeler les immigrés de seconde génération. Pour lui, les immigrés et les enfants d'immigrés représentent 20 % de la population française, ce qui semble d'ailleurs être un pourcentage surévalué. Il n'en tient cependant pas compte, bien qu'il considère que les effets économiques de l'immigration ne peuvent être appréhendés que de manière dynamique et ne peuvent se borner à l'impact des seuls entrants. En réalité, il paraît légitime de considérer, tout en ne tenant compte que de la moitié des immigrés de deuxième génération nés de couples mixtes, que ces descendants doivent être retenus comme faisant partie de l'immigration, de ses coûts, de ses problèmes, voire de ses dérives. Ce sont les raisons pour lesquelles l'étude Polémia a retenu un nombre total de 10,8 M immigrés soit 16,2 % de la population. C'est ce que font également J.-P. Gourévitch dans ses monographies et l'INSEE (Wikipédia) qui compte au total 12 millions d'immigrés sur deux générations.

Une question est de savoir si, du fait de l'échec de l'assimilation à la française (cf. le livre récent de M<sup>me</sup> Michèle Tribalat) et du communautarisme qui en résulte, il ne conviendrait pas de tenir compte d'une partie des générations suivantes. Dans son livre de 2011 *Immigration-intégration : le langage de vérité* Malika Sorel-Sutter, membre du Haut Conseil à l'intégration, note que « même à la troisième génération, bon nombre (d'immigrés) finissent par vouer aux gémonies la France ». En tout cas borner l'étude des coûts aux seuls immigrés directs représente à nos yeux une insuffisance de méthode.

X. Chojnicki estime à 200 000, contre 100 000 dans le rapport Dress-MiRe de 2010, les ressortissants étrangers qui s'installent en France depuis 2002 d'une manière légale, ce qui est à peu près conforme aux rapports annuels au Parlement sur « les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration ».

Les auteurs soulignent à juste titre que l'immigration du travail ne représente qu'environ 10 % des entrants. Le reste est surtout représenté par le regroupement familial, les étudiants et l'humanitaire.

Ils ne retiennent pas pour les besoins de leur étude les immigrés clandestins du fait des difficultés statistiques qui empêchent un comptage précis. S'ils estiment leur nombre à une fourchette comprise entre 200 000 et 550 000 personnes, ils n'en tiennent pas compte par prudence. Certes, la faiblesse des statistiques en ce domaine est avérée mais c'est un curieux prétexte que de l'invoquer pour faire un tel choix. J.-P. Gourévitch a retenu un nombre d'immigrés clandestins de 680 000. L'étude Polémia l'a suivi sur ce terrain et a estimé le nombre d'entrées annuelles à 50 000. Malika Sorel-Sutter avance, quant à elle, dans son livre le chiffre, cité par le ministre de l'intérieur de 2006, de 80 000 à 100 000 entrées de clandestins par an.

Enfin, du fait des sorties de résidents hors de France sur lesquelles on ne dispose également pas de statistiques fiables, X. Chojnicki fait état du solde migratoire établi par l'INSEE en 2010 à environ 75 000. Il en conclut que ce chiffre représente la contribution nette de l'immigration à la croissance de la population. Cette présentation constitue soit une confusion grave et révélatrice entre résidents français et résidents étrangers, soit un choix délibéré pour minimiser les conséquences chiffrées de l'immigration. En effet, le solde migratoire comprend la sortie annuelle nette de Français, jeunes et actifs pour la plupart d'entre eux, dont le nombre a été estimé par J.-P. Gourévitch à 65 000. Tenir compte de ces sorties qui appauvrissent démographiquement et économiquement la France pour évaluer le flux migratoire issu de l'immigration revient à sous-évaluer celui-ci d'autant. C'est une des raisons pour lesquelles l'étude Polémia a évalué les entrées nettes de l'immigration à 192 000 personnes. Estimer, comme le fait X. Chojnicki, que la contribution nette de l'immigration à la croissance de la population française serait l'équivalent d'une ville comme Calais et serait d'une ampleur extrêmement modérée constitue, à nos yeux au moins, une confusion, au pire une tromperie.

X. Chojnicki considère que la France est l'un des pays les plus fermés, avec un taux d'immigration qui représenterait chaque année 3,1 pour mille de la population totale. Wikipedia, qui se fonde sur les statistiques de l'INSEE, indique cependant que :

« (...) en pourcentage de la population, la France se classe au second rang en Europe derrière l'Allemagne. Parmi les pays de l'Union européenne elle compte proportionnellement davantage de personnes issues de l'immigration (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération) parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans avec 13,1 % d'immigrés et 13,5 % d'enfants d'au moins un immigré, soit un total de 26,6 %. De ce point de vue elle devance notamment le Royaume-Uni (24,4 %), les Pays-Bas (23,5 %), la Belgique (22,9 %), l'Allemagne (21,9 %) et l'Espagne (20,2 %) mais se trouve en retrait par rapport au Luxembourg (61,9 %), à la Suisse (46,4 %) et à la Lettonie (29,2 %).

« En 2009, l'Insee précise que 18,7 % des jeunes de moins de 18 ans en métropole ont au moins un parent immigré (dont 14,1 % au moins un parent né hors d'Europe), soit 1 938 887 jeunes de moins de 18 ans nés d'un parent immigré né hors d'Europe sur un total de 13 737 558 jeunes de moins de 18 ans en métropole en 2009. En 2010, 27,3 % des nouveaux nés en métropole ont au moins un parent immigré dont 23,9 % au moins un parent né hors de l'Union européenne.

« D'autre part, sur trois générations, près de 40 % des nouveau-nés entre 2006 et 2008 ont au moins un grand-parent immigré dont 16 % un grand-parent immigré originaire du Maghreb. La moitié sont nés de couples mixtes.

« Selon l'INED, près de 14 millions de Français ont en 1999 un parent ou un grand-parent immigré, soit 23 % de la population. Gérard Noiriel estime en 2002 cette proportion à environ un tiers si l'on remonte jusqu'aux arrière-grands-parents. »

Comme pays fermé on fait mieux !

### **Les immigrés tirent-ils les salaires vers le bas ?**

Sur cette question qui est souvent agitée, les auteurs se réfèrent à un rapport pour le Conseil d'analyse économique publié en 2009 par la Documentation française : *Immigration, qualifications et marché du travail*, sous la direction de Gilles Saint-Paul. Ce rapport présente de manière détaillée les différents mécanismes économiques qui peuvent être invoqués pour expliquer les effets de l'immigration sur le marché du travail. S'en inspirant, X. Chojnicki rappelle que, du fait de la loi de l'offre et de la demande, un afflux de travailleurs immigrés constitue un choc d'offres sur le marché. L'offre étant plus élevée, les salaires vont diminuer jusqu'à atteindre un nouvel équilibre. Une augmentation de l'immigration de travail devrait se traduire mécaniquement par une baisse des salaires.

Quatre facteurs contribueraient, selon eux, à modifier cette vision théorique qui paraît trop éloignée du fonctionnement réel du marché.

- Le marché n'est pas parfaitement concurrentiel et comporte des rigidités salariales comme, par exemple, le salaire minimum, ce qui est le cas en France. En cas de baisse des salaires, ceux-ci restent bloqués au niveau du salaire plancher et l'ajustement se situe au niveau des quantités, c'est-à-dire par une augmentation du chômage.

- Devant l'augmentation de la quantité du facteur travail, le facteur capital va voir son rendement augmenter jusqu'à ce que, du fait de la hausse de l'offre de capitaux, l'on revienne à la situation initiale. L'effet de baisse des salaires n'est donc que temporaire.

- Les travailleurs natifs sont hétérogènes et sont éclatés entre qualifiés qui seraient gagnants et non qualifiés qui seraient perdants.

- Il faut distinguer, au sein des travailleurs de même niveau de qualification, ceux qui se situent dans des relations de complémentarité et ceux qui sont dans des relations de substituabilité. Ce sont ces derniers qui seraient les véritables perdants. Les nouveaux immigrés n'auraient donc un impact négatif que sur les salaires des congénères qui les auraient précédés.

Au final les auteurs qui se réfèrent également aux études empiriques, notamment celles réalisées aux USA par Borjas, arrivent à la conclusion d'un

impact temporairement négatif mais « extrêmement modéré » de l'immigration sur le salaire des autochtones.

La faible décote des salaires des immigrés surtout non qualifiés, environ 10 à 15 %, par rapport aux natifs en France semblerait confirmer cette conclusion. Il est cependant loisible de soulever quelques observations.

- Si le fait que l'immigration ne pousse pas les salaires à une baisse très forte peut être retenu, en revanche X. Chojnicki ne commente pas le fait qu'elle puisse les empêcher de progresser dans un contexte de croissance ou de hausse des prix et contribue ainsi à la paupérisation d'une partie des salariés.

- Si l'effet de baisse des salaires que X. Chojnicki reconnaît est temporaire et disparaît à long terme, comme nous l'avons vu plus haut, en revanche il est possible de se demander si un courant important et continu d'immigration comme celui que nous connaissons ne prolonge pas l'effet à court terme et bloque le retour à leur niveau initial.

- Enfin, on peut alors se demander pourquoi la présidente du MEDEF a pris une position aussi tranchée en faveur de l'immigration à son niveau actuel. Malika Sorel-Sutter affirme, dans son dernier livre, que « le recours à la main-d'œuvre illégale sert les intérêts du patronat : il maintient à un faible niveau les salaires dans un certain nombre de secteurs d'activité. Des emplois qui, de la sorte, deviennent peu attractifs, et que les élites et le patronat ont longtemps reproché et reprochent encore aux Français de ne pas vouloir ! ».

- X. Chojnicki fournit lui-même un contre-exemple de son affirmation. Dans son livre (page 64) il rappelle que des entreprises américaines avaient, dans les années 1960, révisé leur arbitrage entre capital et travail du fait de l'arrivée de nombreux immigrés cubains et déplacé leur activité vers la Floride à proximité de cette main-d'œuvre à bon marché alors que les autochtones avaient voté avec leurs pieds, préférant s'installer ailleurs plutôt que de subir la concurrence des nouveaux arrivants.

- En tout cas Mark Carney, nouveau gouverneur de la Banque d'Angleterre, a tenu à souligner, dans son premier discours à Nottingham, la pression à la baisse sur les salaires qu'exerce l'immigration :

« Cela [l'immigration] peut être, ou ne pas être, bon pour les profits des entreprises mais ce n'est certainement pas bon pour la productivité ou pour le niveau de vie des personnes à faible ou moyen revenu.

« En rendant la main-d'œuvre bon marché, il supprime une incitation puissante au gain de productivité. Faible salaire, faible engagement.

« Pour bien comprendre, regardez ce qui s'est passé depuis que la crise a débuté il y a 6 ans. Durant cette période, plus d'1 million d'emplois ont été créés dans le secteur privé, un exploit remarquable compte tenu de l'effondrement de la production. Cela a contribué à maintenir le taux de chômage bien inférieur à ce qu'il serait autrement. L'exploit mérite clairement d'être salué mais il a été réalisé au détriment des revenus réels.

« Une grande partie de la création d'emplois est composée de métiers à faible rémunération ou à temps partiel. Les revenus réels ont connu leur pire resserrement depuis les années 1920. Pourtant, ce n'est pas juste un phénomène récent. La pression sur les revenus réels, en particulier à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus, date d'avant la crise. »

## **Les immigrés volent-ils l'emploi des Français ?**

Telle est l'affirmation que X. Chojnicki *entend dire* d'une manière récurrente dans les débats politiques. Selon lui, les immigrés pâtissent également d'une double image contradictoire : soit on leur reproche de ne pas travailler et de venir pour profiter de notre système social, soit on critique le fait qu'ils occupent l'emploi d'un autochtone. Il rappelle que le taux d'activité des immigrés n'est que très légèrement inférieur à celui des autochtones et que l'on se trouve donc bien loin du stéréotype de l'immigré qui serait en situation d'inactivité.

La question paraît cependant mal posée ou incomplète. Personne ne nie que beaucoup d'immigrés travaillent et participent ainsi au PIB français. C'est ce que montrent également les monographies de J.-P. Gourévitch et l'étude Polémia sur la base des statistiques de l'emploi. Il est vrai également que nombre d'entre eux occupent des emplois dont le salaire ou les conditions de travail déplaisent aujourd'hui aux autochtones. En réalité, la question peut être posée différemment et elle est de savoir s'il n'y a pas trop d'immigrés sur le sol français qui induisent des coûts élevés pour les finances publiques.

### **1°) Au plan de la théorie économique quel est le lien entre immigration et chômage ?**

X. Chojnicki affirme très rapidement dans le chapitre de son livre consacré à ce sujet que, contrairement à ce que l'on présente régulièrement comme une évidence, la relation empirique entre présence d'immigrés sur le marché du travail d'une économie et taux de chômage global est faible et que le lien entre immigration et chômage est loin d'être flagrant.

Il convient cependant de faire plusieurs observations :

- La théorie économique, telle qu'elle est reprise dans l'étude de Gilles Saint-Paul, aboutit à une hausse transitoire du chômage résultant de l'immigration du fait de rigidités salariales, comme le salaire minimum, qui frappent surtout les non-qualifiés. Les études empiriques sont nombreuses et leurs conclusions, qui sont diverses, aboutissent généralement à un impact modéré sur le salaire et/ou l'emploi des natifs. On peut cependant se demander si cette hausse transitoire n'est pas appelée à perdurer dans le cas qui est le nôtre d'un flux continu et important d'immigration.

- Les auteurs mettent en avant, en recommandant la prudence sur une telle analyse statistique, un graphique qui représente le taux de chômage dans chacun des pays de l'OCDE en fonction du nombre d'immigrés dans la population active de ces pays. Ce graphique indique qu'en moyenne un accroissement de 10 points du pourcentage de la population d'immigrés se traduirait par une baisse d'environ 0,5 point du taux de chômage ! Oui mais, à la lecture du graphique, on peut voir qu'il s'agit d'une tendance de l'ensemble de pays aussi divers que ceux

de l'OCDE et que la France, dont il serait intéressant de connaître la propre tendance, se situe au-dessus de la courbe.

- X. Chojnicki considère que l'impact de l'immigration sur l'emploi revient à se poser la question de la taille du gâteau dans un goûter d'anniversaire. Si des invités non prévus arrivent, les parts de gâteau seront réduites sauf si ceux-ci apportent poliment leur contribution au goûter. Cette comparaison n'est valable que pour l'immigration de travail. Or celle-ci ne représente qu'une relativement faible partie de l'immigration. Le regroupement familial, les enfants d'immigrés et les immigrés chômeurs n'agrandissent pas le gâteau, excepté dans un avenir lointain et hypothétique.

- X. Chojnicki cite, comme exemple d'influence positive de l'immigration sur le marché du travail, l'arrivée des Cubains à Miami, l'émigration des juifs soviétiques vers Israël dans les années 1990 et le rapatriement de 900 000 Pieds noirs en 1962. Même s'il est vrai que cette influence fut positive, cette immigration visait des personnes souvent qualifiées et de bon niveau culturel, ce que n'est justement pas l'immigration actuelle et ce que note X. Chojnicki à la page 65 de l'étude Drees-MiRe de 2010. Quant aux Pieds noirs, c'étaient des Français autochtones et certains étaient fonctionnaires de l'Etat français. La comparaison est même, pour ce qui concerne ceux-ci, quelque peu scandaleuse et montre combien, dans l'esprit de certains, population immigrée et population française constituent un tout peu dissociable à l'image de la dinde allogène qui a comparé les Roms aux Pieds noirs. Ces exemples ne sont pas réellement probants pour ce que veut démontrer l'économiste, d'autant plus que les économies des pays d'accueil disposaient alors d'une forte élasticité qui s'est considérablement affaiblie dans le cas de la France dont le marché du travail est aujourd'hui, contrairement à ce qu'il affirme, fortement figé dans les conditions de la croissance actuelle. Rappelons, et ce ne sera pas la seule fois, que le taux de chômage avoisine les 11 % de la population active, avec 3 millions de chômeurs et plus de 5 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi. Où est l'élasticité du marché du travail lorsqu'on sait que 80 % des jeunes Français se sentent attirés par un travail à l'étranger plus rémunérateur et plus riche en perspectives d'avenir que le marché de l'emploi français qui conduit également une proportion significative des immigrants récents à s'inscrire rapidement à Pôle Emploi ?

En définitive, on peut retenir l'idée selon laquelle l'effet négatif de l'immigration sur l'emploi des natifs existe mais qu'il est temporaire et d'ampleur limitée. Il pourrait cependant perdurer si le flux d'immigration se poursuivait. Son ampleur dépend largement de l'élasticité de l'offre de travail par l'économie nationale qui est aujourd'hui très affaiblie en France et dont il ne semble pas que X. Chojnicki tienne compte.

## ***2°) L'immigration ne représente-t-elle que l'apport indispensable d'une force de travail complémentaire ?***

Au risque de se répéter, l'immigration de travail est minoritaire en France comme l'indiquent les auteurs eux-mêmes dans leur livre. Aux pages 48 et 49 du rapport 2011 au Parlement du Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, les entrées légales de toutes origines s'élève à 202 790 personnes (y compris les nouveaux Etats membres). La motivation économique



représente 25 773 entrées, soit 12,7 %. Les autres motivations significatives sont le regroupement familial (41 %), les étudiants et stagiaires (32 %) et l'humanitaire (8,4 %). A cela s'ajoute l'immigration irrégulière dont les chiffres sont, comme nous l'avons vu, mal connus et dont nous ne connaissons pas statistiquement les motivations. Certes, comme l'indique X. Chojnicki, nombre d'immigrants irréguliers, étudiants, humanitaires ou provenant du regroupement familial trouvent du travail et changent de catégorie. Il n'en demeure pas moins qu'une partie importante de cette immigration se situe ou reste en dehors de l'emploi et de l'activité économique dans des conditions statistiques mal connues.

Si X. Chojnicki a, dans l'étude de 2010, privilégié la perspective de revenu comme élément moteur des décisions migratoires, selon lui « la protection sociale doit dans tous les cas être intégrée à l'analyse des motifs de migration ». En particulier celle-ci offre, en effet, un filet de sécurité en cas d'échec de la recherche d'emploi. Telle un aléa moral, elle réduit le risque lié à la migration prospective et attire des individus qui, sans cela, n'auraient pas eu suffisamment confiance dans leurs perspectives d'insertion pour entreprendre leur projet de migration.

Enfin rappelons qu'au sein d'une population d'immigrés et de descendants d'immigrés (pays tiers et EEE) estimée à 10,8 millions d'individus, la population non active et les chômeurs représentent, selon Info migrations, environ 6,400 millions d'individus, soit environ 60 %.

Ainsi il paraît clair que le travail ne représente qu'une des motivations de l'immigration et que l'attrait dénoncé par beaucoup des prestations de la protection sociale joue un rôle important. L'immigration ne constitue donc aujourd'hui que partiellement une réponse à une demande de force de travail par l'économie française comme cela a pu être le cas dans les années 1960.

### **3°) Cette immigration est-elle dans son origine et sa quantité compatible en tout ou partie avec le chômage de masse de notre pays dont on connaît l'état de l'économie ?**

Les statistiques d'*Infos migrations* (n° 48) de janvier 2013 retracent l'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants en 2011. Le taux de chômage moyen de la population active française *stricto sensu*, tel qu'il ressort de ces chiffres (hors immigrés Espace économique européen et pays tiers) est d'environ 8 % pour environ 1,800 million de chômeurs. La population active des immigrés des pays tiers et de leurs descendants s'élève à 2,840 millions de personnes. Leur taux de chômage est d'environ 21 %, soit plus du double, et représente 600 000 individus ! Ainsi, selon ces statistiques, la population active hors chômeurs des immigrés des pays tiers qui représente le gros des flux d'arrivées actuelles, soit environ 2,200 millions d'individus, est à peu près au même niveau que les chômeurs français autochtones. Certes, il serait déraisonnable de vouloir calquer une population sur l'autre et d'affirmer qu'il y aurait plein emploi sans les immigrés des pays tiers. Il n'en demeure pas moins que nombre d'emplois occupés par les immigrés des pays tiers pourraient être assurés par des natifs.

Les statistiques plus récentes de l'INSEE aggravent la physionomie de la situation. Selon les derniers chiffres de l'INSEE, le taux de chômage serait proche de 11 % en 2013, soit 3 millions de chômeurs. Cependant ce dernier chiffre ne représente qu'une fraction des 5 461 800 personnes inscrites à Pôle Emploi au 31 juillet 2013, avec les coûts que cela implique. Devant l'énormité des chiffres et même si l'on ne dispose pas des statistiques d'immigrés au sein de cette population, la discussion sur la substituabilité ou la complémentarité de l'immigration provenant des pays tiers et même des Balkans pourrait être considérée comme dérisoire.

**4°) Il est souvent affirmé que les immigrés prennent les emplois dont les Français ne veulent pas.**

Cette affirmation, qui est une pierre d'angle de la doctrine immigrationniste, paraît partiellement vraie, notamment dans le secteur hospitalier, le bâtiment, l'hôtellerie. Elle est cependant de plus en plus contestée.

C'est Malika Sorel-Sutter qui, dans son livre récent de 2011 précité, s'élève contre l'accord d'immigration de 2008 entre Paris et Dakar qui ouvre le marché du travail français dans 108 métiers qualifiés ou non qualifiés qui « pourraient en réalité trouver preneurs en France, à niveau de compétence égale ou moyennant la formation de chômeurs peu ou pas du tout diplômés ». Elle se demande comment on peut signer de tels accords alors que le chômage est, en France, déjà massif et comment l'Etat peut se révéler incapable de faire en sorte que les emplois vacants à l'époque, 600 000 selon la Commission croissance, soient pourvus par des personnes déjà résidentes en France et dépendantes de l'aide sociale. Pourquoi ces 600 000 emplois étaient-ils refusés ? Et M<sup>me</sup> Sorel-Sutter de souligner que « la solidarité nationale, devenue de l'assistanat, emprisonne de nombreuses personnes dans une spirale qui les mène à l'exclusion pure et simple ».

Elle réfute ainsi implicitement l'explication de X. Chojnicki selon laquelle les immigrés entrent plutôt dans une relation de complémentarité que de substituabilité avec les autochtones. A ce titre rappelons que, du fait du numerus clausus imposé aux étudiants en médecine français, une grande partie de la médecine nationale est assurée par des médecins étrangers dont beaucoup de Maghrébins. Dans ce cas il n'y avait pas complémentarité et la substitution a été imposée au détriment des étudiants en médecine français.

Madame Michèle Tribalat, démographe à l'INED, évoque dans son livre *Les yeux grands fermés* le rapport de la Chambre des Lords de 2008 intitulé : *The Economic Impact of Immigration*. Selon ce rapport, l'afflux massif d'immigrants au Royaume-Uni dans les années 2000 n'a pas réduit le nombre d'emplois souffrant de pénurie. La conclusion des Lords est claire :

« L'argument qui soutient qu'une immigration nette est nécessaire pour occuper les emplois vacants et que les immigrants occupent des emplois que les locaux ne peuvent ou ne veulent pas exercer est fondamentalement erroné. Il ignore les alternatives potentielles à l'immigration pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre, y compris l'ajustement par les prix dans un marché du travail compétitif et l'accroissement de l'offre de travail local qui en résulterait en l'absence d'immigration. »

Professeur d'économie et de politique sociale à l'Université de Harvard, l'Américain George Borjas conteste lui aussi l'argument selon lequel de nombreux immigrants occupent les emplois dont les natifs ne veulent pas. Selon lui, la politique migratoire est une politique de redistribution des richesses :

« Le débat ne porte pas sur le fait de savoir si le pays se porte mieux – le gain net semble être beaucoup trop faible [...] Le débat porte en réalité sur le fait que certains y gagnent considérablement quand d'autres y perdent. En bref, le débat sur l'immigration est une lutte serrée entre les gagnants et les perdants. »

Enfin, Malika Sorel-Sutter cite dans son livre de 2011 le démographe Hervé Le Bras pourtant peu réputé pour être un adversaire de l'immigration : « Est-ce que l'immigration est nécessaire à l'économie française dans les années à venir ? », s'interroge celui-ci. « Réponse : non ! [...] Parce qu'il y a d'énormes réserves d'activité dans la population française » : femmes, jeunes, chômeurs natifs, seniors, etc.

En conclusion, X. Chojnicki affirme qu'il n'y a pas de preuve d'un effet d'éviction permanent de l'immigration sur l'emploi des autochtones et de création de chômage dans les pays d'accueil et que l'impact est faible sur l'emploi des résidents, partiellement négatif à court terme et positif à long terme. Nous avons vu que ces affirmations méritent d'être relativisées, notamment du fait d'un marché du travail national peu flexible et du taux national de chômage, et qu'elles sont aujourd'hui fortement contestées.

Surtout si nombre d'immigrés trouvent du travail et participent au PIB et aux recettes budgétaires par leurs impôts et leurs cotisations sociales, il demeure, comme nous l'avons vu, une forte proportion de non-actifs et de chômeurs qui pèsent sur les finances publiques.

## **L'immigration est-elle un fardeau pour les finances publiques ?**

Les auteurs procèdent en trois étapes :

- l'étude de la surreprésentation des immigrés dans les différentes branches de la protection sociale ;
- une étude statique du poids de l'immigration sur les finances publiques ;
- une évaluation dynamique de l'impact.

Ce sont les deux premiers points qui vont retenir notre attention.

### **• La surreprésentation des immigrés dans les différentes branches de la protection sociale**

La démarche des auteurs pour déterminer si la contribution de l'immigration aux finances publiques est positive ou négative a été de s'interroger sur la surreprésentation des immigrés dans les différentes branches de la protection sociale.

Cette notion de surreprésentation au sein des prestations sociales, telle que la présente X. Chojnicki, constitue à nos yeux une notion ambiguë et une question

de second rang. La vraie question est de savoir si les immigrés sont surreprésentés en nombre et en sous-qualification au sein de la population française et quel en est le coût net pour les finances publiques, c'est-à-dire le solde entre les prestations qui leur sont versées et les contributions. Il s'agit d'un problème de démographie et d'inventaire chiffré des dépenses et des recettes. C'est, *in fine*, ce que semble reconnaître l'auteur qui conclut que chercher à déterminer la contribution nette de la population immigrée à l'ensemble des finances publiques est une question plus vaste que de chercher à savoir si les immigrés ont une probabilité plus élevée que les natifs de bénéficier des aides sociales.

Certaines conclusions de l'auteur sont cependant intéressantes à présenter :

- X. Chojnicki reconnaît qu'en Europe comme aux USA les analyses de l'« attraction de la protection sociale » confirment son existence, même si, ajoute-t-il rapidement, ce n'est qu'un élément entre autres facteurs explicatifs comme les différences de salaire. Cette affirmation doit être soulignée et rappelée à ceux qui présentent l'ouvrage de X. Chojnicki comme une défense inconditionnelle de l'immigration.

- L'autre conclusion est encore plus intéressante. Oui, selon Chojnicki, il existe une surreprésentation résiduelle des immigrés pour certains risques : « Peu importent les raisons de cette surreprésentation, résiduelle ou non, elle est avérée. » Là aussi c'est un point important à rappeler. X. Chojnicki, cependant, distingue selon les risques. Si les immigrés venant de l'Union européenne ont un recours aux aides sociales très proche de celui des natifs, les immigrés non communautaires sont 3,8 fois plus représentés que les natifs parmi les bénéficiaires du RMI (qui n'existe plus et est remplacé par le RSA), 2,5 fois plus dépendants des aides au logement, 1,6 fois plus nombreux à recevoir une allocation chômage et recourent 1,4 fois plus aux aides à la famille. Cependant, si l'on intègre par un biais économétrique, qui n'est d'ailleurs pas explicité, d'autres variables de contrôle : âge, niveau d'éducation, nombre d'enfants, une surreprésentation résiduelle sensiblement plus élevée subsiste pour le RMI et les allocations chômage. Pour les autres branches, à caractéristiques socio-économiques identiques, la probabilité d'avoir recours à ces aides est la même pour un natif ou un immigré. L'introduction économétrique de ce type de caractéristiques ne nous semble pas claire, d'autant plus que les sources chiffrées sont tirées d'une enquête « Budget des familles » de 2006 et d'une enquête « Soins-Santé » de 1993. Plus loin dans l'ouvrage, l'auteur confirme à nouveau la surreprésentation des immigrés, pour le RMI et le logement, d'une manière particulièrement marquée et, pour les aides à la famille et les allocations chômage, d'une manière significative. Ces points de vue quelque peu évolutifs ne contribuent pas à la clarté de l'ouvrage et à sa bonne compréhension mais confirment l'existence d'une surreprésentation des immigrés dans certaines prestations sociales.

En revanche, selon les auteurs, les transferts aux immigrés sont plus faibles que ceux perçus par les natifs dans les régimes de retraite et de la santé. Pour ce qui concerne les retraites, l'explication résiderait dans des carrières professionnelles moins remplies et des revenus salariaux plus faibles. En matière de santé, la situation relative des immigrés découle de barrières culturelles et d'une situation économique et sociale plus défavorisée. Sur ce point il apparaît manifestement un désaccord avec l'INSEE qui affirme, dans son étude *Immigrés et descendants*

*d'immigrés en France*, édition 2012, que ceux-ci font autant appel au système de santé que les Français.

● **La présentation « statique » du poids de l'immigration dans les finances publiques.**

X. Chojnicki compare les bénéfices que retirent les immigrés du fonctionnement du système public avec les contributions qu'ils y apportent au travers d'un exercice comptable de référence qui est 2005, c'est-à-dire sept ans avant la publication de son ouvrage. Il souhaite, dans son livre, contrairement à son étude de 2010, ne pas se limiter à la seule protection sociale pour se situer au niveau plus général des finances publiques en partant des recettes et des dépenses publiques de 2005. Il s'agit d'une photographie à un moment précis, ce qui correspond à la conception des études de J.-P. Gourévitch, de Y.-M. Laulan et de Polémia.

Cependant X. Chojnicki différencie sa démarche en y introduisant une autre variable caractéristique en plus de l'origine : l'âge, qui exerce un effet déterminant sur les prestations publiques et sur les contributions fiscales et sociales des immigrés. Il reconstitue, sur la base de l'enquête « Budget des familles » de 2006, des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), de l'enquête « Soins-Santé » de 1993 et de ses propres calculs, les profils par âge des dépenses et des recettes individualisables et désagrégées selon l'origine : natifs *versus* immigrés. Ainsi il est en mesure d'établir des graphiques qui font apparaître deux courbes : une pour les immigrés et une pour les Français, avec, en ordonnées, les montants des prestations et des contributions et, en abscisses, les âges, ce qui permet de dégager les contributions nettes par âge d'un immigré moyen et d'un Français moyen.

Autre différence très significative par rapport aux études de J.-P. Gourévitch et de Polémia, l'auteur ne retient, comme nous l'avons vu ci-dessus, que les immigrés directs, soit environ 5 millions de personnes et 8 % de la population. Il exclut les personnes en situation irrégulière et surtout les enfants d'immigrés.

Autre point : les études citées ci-dessus font apparaître des coûts autres que les prestations sociales et évaluent de manière détaillée, par exemple, les coûts sécuritaires, ceux résultant des fraudes diverses, ceux de l'immigration irrégulière, etc. X. Chojnicki estime (cf. page 82) que les autres recettes publiques et dépenses sociales non calculées d'une manière individualisée constituent deux masses à répartir d'une manière uniforme sur l'ensemble de la population.

Enfin l'auteur ne prend pas en compte les intérêts de la dette.

A l'étape suivante la méthode consiste à appliquer à chacune des contributions nettes par âge des immigrés la structure par âge de cette même population pour l'année 2005. Grâce à ce calcul la contribution nette globale au budget des administrations publiques de l'ensemble des immigrés en situation légale présents sur le territoire national en 2005 serait légèrement positive, à hauteur d'un montant qui était de 12 Md€ dans le rapport Dress-MiRe de 2010 et qui a été ramené à 3,9 Md€ dans le livre, sans explication claire.

## **Les critiques que soulève la méthode dite « statique » de X. Chojnicki**

Il convient de rappeler que plusieurs critiques dûment motivées ont été adressées aux travaux de X. Chojnicki par J.-P. Gourévitch et Y.-M. Laulan. Nous reprenons nombre d'entre elles ci-dessous.

Apparemment X. Chojnicki retient le nombre d'immigrés de 2008 : 5,2 millions. Considérant que les jeunes sont sous-représentés au sein de l'immigration car les enfants ayant accompagné leurs parents seraient peu nombreux, il ne tient pas compte des descendants d'immigrés qu'il évalue à 6 millions, chiffre souvent cité, ce qui constitue une énorme différence, et ce pour une raison singulière : il lui paraît inapproprié d'étudier un phénomène dynamique, comme les enfants d'immigrés, à l'aide d'une méthodologie statique. Pourtant les enfants d'immigrés ne constituent pas plus un phénomène dynamique que les immigrés directs. Leur statut est identifié et leur nombre à peu près connu au sein de la population française. La véritable raison n'est-elle pas, comme le dit l'auteur lui-même à la page 86, que les enfants d'immigrés ne constituent qu'un coût dans ce type d'exercice comptable ? C'est justement ce que l'on veut savoir : l'évaluation de ces coûts que sont l'éducation, le logement, la santé, etc. Leur oubli constitue une lacune. Par ailleurs, il n'est pas juste de considérer que les enfants d'immigrés ne sont à l'origine que de coûts. Le numéro 48 d'*Infos migrations* du ministère de l'intérieur fait bien apparaître distinctement les descendants d'immigrés au sein de la population active. Le choix de l'auteur fautive, à notre avis, les résultats, rend les comparaisons chiffrées des études citées plus haut très difficiles et ne peut que soulever notre désaccord.

Encore plus sensible est le fait que X. Chojnicki ne tient pas compte de l'immigration illégale : on ne sait pas ou on ne veut pas compter les illégaux, donc ils ne coûtent rien.

Le tableau de l'impact budgétaire de la population immigrée en 2005 dont le solde net négatif s'établit à 3,9 Md€ fait apparaître des montants d'autres recettes : 11,714 Md€ et d'autres dépenses : 20,295 Md€ qui ne sont pas détaillés. X. Chojnicki estime (cf. page 82) que les autres recettes publiques et dépenses sociales qui ne font pas l'objet d'un calcul individualisé constituent deux masses à répartir d'une manière uniforme sur l'ensemble de la population. En l'absence d'informations adéquates il ne serait pas possible de les identifier, ce qui constitue une zone d'ombre, notamment pour les recettes. En d'autres termes, il est considéré que ces dépenses ne font pas l'objet d'une surreprésentation de la part des immigrés, ce qui semble difficilement admissible pour les dépenses de justice et de sécurité et la fraude. Cette méthode conduit, en revanche, à intégrer des dépenses comme celles de défense ou de culture dans le calcul du solde net, ce qui paraît abusif. A notre sens, il n'est pas juste de considérer les dépenses et les recettes de ce type comme non individualisables. La méthode retenue constitue une solution de facilité qui permet d'évacuer des surcoûts considérables de l'immigration, comme le montrent les études de J.-P. Gourévitch et de Polémia.

Le coût net de l'immigration pour les collectivités locales n'est pas évoqué.

Le livre de X. Chojnicki, qui est daté de 2012, s'appuie sur des données relativement anciennes : « Budget des ménages de 2006 » mais surtout l'enquête de

« Santé-Soins » de 1993. La date de référence de son étude est 2005. Il paraît clair que ces données statistiques sont anciennes et que celles vieilles de 20 ans peuvent difficilement être retenues pour les besoins d'une étude scientifique actualisée.

La méthode adoptée par X. Chojnicki est une méthode économétrique qui part des habitudes de consommation, des contributions et des prestations sociales de la population vivant en France, de la répartition entre natifs et immigrés, et de la structure par âge de ces populations en 2005, pour aboutir à un solde net des coûts de l'immigration. D'autres auteurs, comme O. Monso, utilisent ce type de méthode et il n'y a pas lieu de réfuter le principe de son utilisation. En revanche, il faut souligner que la méthode économétrique a pour faiblesse, comme le souligne l'article du *Monde* du 11 avril 2011, de contraindre à prédéterminer d'une manière que le journaliste qualifie d'arbitraire un certain nombre de variables et d'hypothèses pour effectuer les calculs. A titre d'exemple, les projections ont été faites dans l'étude de 2010 sur la base d'un taux de chômage global de 5,5 %, ce qui paraît irréaliste, surtout si l'on tient compte de l'ensemble de la population inscrite au Pôle Emploi. De même dans le cadre de la « comptabilité générationnelle » à laquelle X. Chojnicki fait appel en un deuxième stade, il retient un taux d'actualisation de 5 % qu'il n'explique que par le fait que c'est le taux habituellement retenu par les experts dans ce type de calcul. Or, tous les experts en évaluation le savent, le taux d'actualisation constitue une variable dont les effets sont déterminants et qu'il faut justifier.

Le recours à l'économétrie peut cependant être justifié sous les réserves ci-dessus mais sous condition que la démarche des calculs soit explicitée clairement. Ce n'est pas réellement le cas et il paraît très difficile de procéder à un examen détaillé qui permettrait de valider les résultats de la méthode. Or, si cela est compréhensible dans un livre de 124 pages, ça l'est moins dans le cas du rapport à la Drees-MiRe qui fait plus de 200 pages particulièrement touffues et techniques d'équations financières dans lesquelles un polytechnicien se perdrait, comme proteste J.-P. Gourévitch. C'est ainsi que ce rapport a abouti à un solde positif de l'immigration de 12 Md€. C'est de ce chiffre que, triomphants, les médias quasi unanimes et les gourous de l'économie tels que J. Attali, comme en témoigne encore aujourd'hui Internet, se sont réjouis et gargarisés. Deux ans après, les auteurs dans leur livre ramènent ce solde positif de 12Md€ à 3,9 Md€ sans réellement donner d'explication ni indiquer les postes ou les calculs qui ont fait l'objet de modifications. Et pourtant la différence est sensible. Tout le monde peut se tromper ou peut être appelé à procéder à des rectifications dans un tel maquis de données chiffrées. Ce qui est grave c'est que les médias qui, sans un examen sommaire, ont proclamé que désormais la solution avait été trouvée et que l'affaire était pliée sont soudain devenus très discrets, ce qui fait qu'un visiteur d'Internet peut encore croire que le solde positif est toujours de 12 Md€.

Dans le rapport pour la Drees-MiRe X. Chojnicki table sur un flux annuel de 100 000 immigrants par an. Ce chiffre paraît complètement dépassé et a été rectifié dans son livre. Comme nous l'avons vu, le flux minimum à retenir du fait des inconnues de l'immigration irrégulière se situe autour du double.

Il est intéressant de souligner que dans leur livre les auteurs se montrent d'une grande prudence et manifestent à l'égard de leurs propres travaux plus d'esprit

critique que les médias et les grands organes de presse, ce qui est tout de même un comble. Nous citons :

« Cela dit, ne nous trompons pas sur le résultat obtenu (Contribution nette positive de 3,9 Md€). Certes, il montre que l'immigration ne constitue pas un coût pour le budget des administrations publiques mais il ne nous autorise pas pour autant à affirmer que l'immigration constitue une aubaine. Le solde est bien positif pour 2005, mais d'un montant extrêmement faible (moins de 0,5 % de PIB). De plus, rien ne nous empêche d'envisager que la même méthode appliquée à des données d'une autre année puisse aboutir à un solde légèrement négatif. Dans tous les cas, en l'absence de transformations conséquentes de la structure par âge et par qualification des immigrés, ainsi que de leur intégration sur le marché du travail, ce solde restera cependant tout proche de l'équilibre.

Il est regrettable que les commentateurs des médias n'aient pas tenu compte de ces lignes restrictives.

### **Quelques aspects chiffrés**

Il paraît très difficile de procéder à une analyse comparative des résultats chiffrés du livre de X. Chojnicki. Pour ce faire, il faudrait disposer des éléments de calcul qui aboutissent au tableau de l'impact budgétaire de la population immigrée en 2005 et au solde positif de 3,9 Md€. Ce n'est pas le cas. Par ailleurs, la population sous examen est, comme cela a été abondamment souligné plus haut, fondamentalement différente de celle présentée par les études de J.-P. Gourévitch et de Polémia.

Malgré ces difficultés, trois postes de dépenses retiennent l'attention :

- Le coût des prestations de santé dont bénéficient les immigrés a été calculé à hauteur de 11,154 Md€, soit 6,20 % des dépenses totales de santé de 2005 : 180 Md€. On ne peut qu'être étonné d'un ratio aussi modeste comme J.-P. Gourévitch qui l'impute dans une de ses monographies à l'enquête « Soins-Santé » de 1993. Selon les auteurs, qui s'appuient sur une étude de l'IRDES de 2009, les immigrés font moins appel aux services de santé et reçoivent moins de transferts à ce titre que les Français natifs du fait de barrières culturelles et informationnelles, d'une situation économique et sociale plus défavorisée ainsi que d'une moindre couverture par les complémentaires santé. Ce point de vue est différent de celui de l'INSEE tel qu'il ressort de la publication de l'INSEE *Immigrés et descendants d'immigrés en France* selon laquelle la consommation de soins de santé par les immigrés est identique à celle des natifs.

Si l'on appliquait le ratio de population immigrée de 8,2 % aux dépenses de santé, le montant du coût passerait de 11,154 Md€ à 14,760 Md€, soit 3,5 Md€ de plus.

- C'est dans le domaine de l'éducation que le choix des auteurs de ne retenir que les immigrés au sens strict a le plus de répercussion et paraît le plus surprenant. Le montant des dépenses d'éducation qu'ils retiennent s'élève à 4,222 Md€, soit 3,6 % des dépenses totales. Comment croire que les enfants d'immigrés ne



coûtent qu'une proportion aussi faible du budget de l'Education nationale ? Même si X. Chojnicki réfute les points de vue inspirés par le bon sens, la seule visite qu'il ferait de quelques collèges français l'édifierait ! L'étude de Polémia avait abouti à un montant total de dépenses de 18,8 Md€ en partant du nombre connu d'immigrés de moins de 18 ans, du taux de scolarisation et d'un coût moyen par élève, soit 15,4 % des dépenses totales de 2010. Ce ratio est proche de celui des immigrés de moins de 18 ans/population française de moins de 18 ans : 18 %, tout en lui demeurant inférieur.

- De même le montant attribué aux immigrés de dépenses d'allocation chômage-emploi, 5,047 Md€, soit 13 % des dépenses alors que le taux de chômage global des immigrés directs est de 16,4 %, nous semble modeste.

Pour en finir avec les chiffres, le fait de répartir d'une manière uniforme entre les natifs et les immigrés les dépenses et les recettes non individualisables ne paraît pas tenir compte du poids des immigrés et des descendants d'immigrés dans des types de dépenses spécifiques.

Le solde des autres dépenses et des autres recettes du tableau de l'impact budgétaire (page 85 du livre) s'élève à un montant négatif de 8,581 Md€. Or, si on prend en compte les compléments de recettes et de dépenses issus d'un recensement plus complet, d'informations spécifiques sur certaines dérives de l'immigration et de données chiffrées plus récentes que 2005, on aboutit à un coût net de l'immigration considérablement supérieur. Nous choisissons des exemples tirés des études de Polémia et de J.-P. Gourévitch :

- les coûts sécuritaires et de la délinquance ; X. Chojnicki considère que les coûts sécuritaires sont les mêmes pour les immigrés que pour les natifs ; ce déni de la réalité le conduit à ne pas retenir un coût sécuritaire spécifique, comme par exemple le coût carcéral, alors que la proportion d'immigrés dans les prisons est écrasante : 15 245 Md€, dont le domaine carcéral pour 1,975 Md€ ;

- les fraudes diverses : 26 Md€, dont notamment les fraudes aux prestations sociales : 10 Md€, la fraude fiscale : 7 Md€, le travail illégal : 4 Md€ ; X. Chojnicki reconnaît que le travail illégal est beaucoup plus fort en ce qui concerne les immigrés mais, comme le constate J.-P. Gourévitch, il n'en a pas tenu compte ;

- les frais de gestion de la protection sociale : 5 Md€ ;

- les aides au financement de la construction : 4,6 Md€ ;

-les surcoûts de l'immigration irrégulière : 2 Md€ ;

- la contribution de l'immigration au coût de la dette estimée à 21 Md€ ; X. Chojnicki ne prend pas en compte les intérêts de la dette, ce qui semble contestable puisque le coût net des immigrés contribue au déficit des finances publiques et à celui de la balance des paiements au travers des transferts de fonds (environ 8 Md€ en 2011 selon le Trésor) vers leur pays. Malika Sorel-Sutter rappelle dans son dernier livre qu'en mars 2006, dans une émission consacrée aux banlieues, l'économiste Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français de conjonctures économiques, a évoqué l'existence d'un lien

significatif entre la dette française accumulée ces trente dernières années et la question des protections sociales ;

- les dépenses des collectivités locales : estimées très sommairement par l'étude de Polémia à près de 7 Md€.

Toute estimation est par nature sujette à discussion voire à controverse, surtout dans l'état des statistiques de l'immigration. Il semble cependant difficilement contestable qu'il faille tenir compte de ce type de dépenses pour déterminer le poids chiffré de l'immigration sur les finances publiques de la France.

### **L'évaluation « dynamique » du coût de l'immigration.**

La méthode de la « comptabilité générationnelle » permet, selon les auteurs, d'apprécier d'une manière dynamique et non pas statique les effets d'une immigration qui est permanente sur le budget de l'Etat. Dans cette optique ce qui importe est la contribution des immigrés sur l'ensemble de leur cycle de vie. Les auteurs reprochent à J.-P. Gourévitch de ne prendre en compte les descendants des immigrés que lorsqu'ils sont mineurs et ont une contribution négative. La réponse est simple : son optique vise un solde comptable de dépenses et de recettes publiques sur une année. Par ailleurs, une part importante des descendants d'immigrés ne sont pas mineurs et font partie de la population active.

Quoi qu'il en soit, les auteurs estiment nécessaire de tenir compte de leur contribution nette qui sera positive lorsqu'ils seront majeurs avant de redevenir négative une fois l'âge de la retraite atteint.

Ils affirment que leurs travaux, tout en soulignant que ce type d'exercice comptable prospectif repose sur un grand nombre d'hypothèses qui invitent à la prudence pour d'éventuelles recommandations de politique économique, montrent que « l'impact global de l'immigration sur les finances publiques est très légèrement positif dans le long terme du fait de l'apport perpétuel d'individus d'âge actif et de la prise en compte de la contribution nette des descendants de ces immigrés ».

L'étude table sur un certain nombre d'hypothèses dont certaines sont au moins discutables. Le scénario central de base retient un solde migratoire constant et égal à 100 000 par an sur la période de projection. C'est inférieur à la réalité. Comme nous l'avons montré il faut retenir un chiffre proche du double. Rappelons que parmi les hypothèses retenues figure un taux d'actualisation de 5 % qui ne fait pas l'objet d'une justification.

La comptabilité générationnelle nécessite des projections de population jusqu'en 2050 qui serait l'horizon de l'INSEE mais également à un horizon très lointain avec une extension jusqu'en 2210 ! Comment peut-t-on intégrer dans des calculs prévisionnels un délai de 200 ans et même de 40 ans ? Personne ne peut savoir ce que sera le phénomène de l'immigration en France en 2050. Par exemple, il est prévu qu'en 2050 le flux net annuel d'immigration passera de 100 000 à 243 000. Mais on en est déjà proche depuis longtemps.

Les auteurs se réfèrent à une étude publiée dans la *Revue française d'économie* en 2008, « L'immigration a-t-elle un effet sur les finances publiques ? », par Olivier Monso, du Centre d'économie de la Sorbonne, qui, sur la base de travaux de comptabilité générationnelle, affirme que, positif ou négatif, le poids de l'immigration des finances publiques reste de second ordre. Pourtant, à la page 25 de l'étude, O. Monso indique que le bilan global annuel de l'immigration, en multipliant chaque valeur présente nette par âge par le nombre d'entrées correspondant, est « légèrement » négatif et est estimé à 1,3 Md€, soit 7 400 € pour chacun des 177 000 immigrants. Mais alors ne faudrait-il pas multiplier ce chiffre par 40, puisque le premier horizon de temps est 2050 pour déterminer le coût net de l'immigration, et de même pour le passé ?

En définitive, pour les raisons indiquées ci-dessus, les choix opérés dans les ouvrages de l'équipe de Lille quant à la population ciblée et les types et les volumes de dépenses qui ont été retenus nous semblent frapper de doute les conclusions présentées par les auteurs. En particulier, le chiffre de 3,9 Md€, qui succède sans explication claire et détaillée à celui, accueilli avec ferveur par les médias, de 12 Md€, ne paraît pas représenter la réalité du poids annuel net de l'immigration sur les finances publiques de la France. Pour sophistiquée et légitime que soit la méthode de la « comptabilité générationnelle », son application souffre des mêmes choix que ceux qui ont affecté la méthode statique.

## **L'intégration économique des immigrés**

Dans leur chapitre sur l'intégration économique des immigrés, les auteurs de l'étude font un certain nombre de constats :

- Les immigrés sont surreprésentés en matière de chômage : 16,4 % contre 8,6 % pour le reste de la population, atteignant même plus de 20 % pour les immigrés extracommunautaires. Parmi les raisons citées il faut relever le faible niveau de qualification et d'expérience professionnelle qui constitue une caractéristique de l'immigration, notamment extracommunautaire en France.
- Concernant le type d'emploi qu'occupent les immigrés, X. Chojnicki cite les secteurs en déclin ou en voie de restructuration (industries manufacturières, secteur automobile) ou les activités très sensibles à la conjoncture, comme les travaux publics.
- L'intégration économique est un processus qui prend du temps. En particulier la réalité de l'intégration dans le marché du travail des enfants d'immigrés qui sont considérés comme des autochtones apparaît beaucoup moins avantageuse que leur « intégration statistique », reflétant ainsi la réalité de l'intégration sociologique, culturelle et en particulier de réussite scolaire. Pour ce qui est des moins de 25 ans, population la plus touchée par le chômage, environ 40 % des jeunes hommes de deuxième génération se retrouvent en situation de chômage, contre 19 % pour ceux dont les parents sont nés français. Cela est particulièrement vrai pour les enfants d'immigrés provenant du Maghreb, d'Afrique Noire ou de Turquie.

En définitive, en dépit de ce que les auteurs considèrent comme des progrès, à savoir le taux de naturalisations très élevé, la convergence des taux de fécondité, la progression des ménages mixtes, l'intégration de nouvelles générations d'immigrés « rencontre aujourd'hui de réelles difficultés qui ne doivent pas être occultées ». Nous sommes loin des acclamations complaisantes des médias qui ont salué la parution de leur livre.

### **L'illusion économique d'une politique d'immigration**

Le dernier chapitre du livre est consacré à « l'illusion économique d'une politique d'immigration », en référence à l'objectif dicté par la loi du 24 juillet 2006 qui avait pour ambition principale de mieux adapter l'immigration aux capacités d'accueil de la France et à ses besoins économiques en limitant « l'immigration subie » au profit de « l'immigration choisie ». Ce chapitre s'attache à démontrer la vanité de ce type de politique.

Selon les auteurs, l'analyse économique démontre que la taille de la population et par conséquent le niveau de l'immigration sont relativement neutres vis-à-vis de la croissance économique et du PIB par habitant. Il n'existe pas de taille souhaitable de la population. Il est donc vain selon ces critères de chercher à quantifier le bon niveau des flux migratoires.

Concernant la structure par âge de la population, face au vieillissement démographique de celle-ci, des experts et des décideurs ont envisagé de contrecarrer ce processus par une politique migratoire appropriée plutôt que de définir des politiques économiques difficiles. Les auteurs notent que, si l'on souhaitait maintenir le ratio de dépendance de la population des plus de 65 ans à sa valeur de 2010 au travers de l'immigration, cela nécessiterait des flux annuels de plusieurs millions d'immigrés et, en 2050, au doublement de la population française par rapport à la projection de l'INSEE (70 millions d'habitants) et à une part des immigrés dans la population totale d'environ 50 % : « Ces ordres de grandeur suffisent pour conclure à l'irréalisme d'un tel dessein ». Selon les auteurs, un processus de vieillissement par le haut ne peut être jugulé par une politique migratoire : « elle nécessiterait de doubler la population tous les quarante ans en France ».

Il en va de même de la réduction du fardeau fiscal du vieillissement. Si l'on écoute X. Chojnicki, le doublement du solde migratoire d'ici 2050 (200 000 entrées au lieu de 100 000) permettrait de réduire le besoin de financement des branches santé et retraite de la protection sociale de 20 %, à cette date. Cependant ils estiment que, si « cette réduction de déficit prévisionnel n'est pas négligeable, elle reste relativement modérée lorsque l'on compare ces résultats avec les transformations démographiques qu'implique ce flux migratoire : la population en âge de travailler augmenterait de 11,5 % et la part des immigrés dans la population totale passerait de 9 % à plus de 17 % en 2050 ». Avec les enfants des immigrés, cette part serait deux fois plus élevée et représenterait par conséquent le tiers de la population française. En réalité, beaucoup de Français, dûment informés, refuseraient une telle perspective. Rappelons une fois de plus que le flux de 200 000 entrants est plus proche de la réalité actuelle que les 100 000 de la projection de l'INSEE.

Comme le souligne X. Chojnicki, l'immigration de remplacement destinée à pallier le processus de vieillissement par le bas « constitue un leitmotiv de l'ONU et surtout de la politique migratoire de l'Union européenne ». Il écarte cependant ce type d'immigration pour la France car elle se trouve être relativement épargnée par ce processus de vieillissement par le bas, contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne, l'Italie ou encore le Japon.

L'immigration est parfois considérée comme un instrument pour pallier les pénuries de main-d'œuvre que les entrepreneurs rencontrent pour certains métiers malgré « une abondante armée de chômeurs ». Les auteurs, qui évoquent la politique dite « d'immigration choisie », se réfèrent au rapport de Gilles Saint-Paul au Conseil d'analyse économique. Celui-ci se montre très critique à l'égard d'une telle politique. Il y est affirmé que les pénuries de main-d'œuvre, lorsqu'elles sont avérées, proviennent généralement de rigidités sur le marché du travail. Avant de faire appel à une main-d'œuvre étrangère pour accroître l'offre de travail, il recommande en premier lieu d'entreprendre des réformes sur ce marché. Une telle recommandation ne peut que recueillir un large consensus. Après tout, face à une croissance dont l'atonie est sans fin, les réserves de main-d'œuvre existent : 5 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi, des fonctionnaires en surnombre, notamment dans les collectivités locales et des seniors que l'on décourage de travailler. Cela fait beaucoup de monde et pas mal de réformes à entreprendre.

Enfin, les auteurs du livre se demandent s'il faut mettre en place une procédure d'immigration sélective en faveur des plus qualifiés. Ils rappellent que plus un immigré est qualifié plus sa contribution nette positive est importante et en tout cas supérieure à celle d'un immigré non qualifié. Cependant, ils considèrent que l'accroissement sensible du niveau de qualification des entrants produirait certainement des gains plus marqués pour les finances publiques à court terme mais se traduirait à très long terme (horizon 2100) par une part des 65 ans plus élevée et surtout des niveaux de pension individuels plus élevés. Que l'on nous permette de penser que cette attraction d'étrangers de haut niveau est pratiquée très largement par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour leur plus grand profit, au détriment notamment de notre pays qui voit partir ses jeunes diplômés dans l'indifférence abyssale de gouvernants pressés de faire de la place aux vagues d'immigrants. Ces deux pays ne s'interrogent pas outre-mesure sur le poids de leurs pensions dans 90 ans !

En définitive, les auteurs considèrent que l'analyse économique est bien pauvre pour définir un « bon » niveau d'immigration pour l'économie française. Selon eux, les travaux des économistes ne permettent pas plus de recommander une immigration massive que d'appeler à l'arrêt de l'immigration. Une politique volontariste pourrait concourir à réduire le fardeau du vieillissement démographique mais dans des proportions modérées. Bref, il ressort de ce chapitre qu'il ne faut rien faire, d'autant plus qu'une politique sélective serait contraire aux Accords de Schengen, au regroupement familial et au droit d'asile, ce qui, visiblement, constitue pour eux un obstacle infranchissable. L'idée que l'on puisse sortir de ce carcan n'effleure pas X. Chojnicki. En fait, toutes ses démonstrations ont pour objectif de justifier le laxisme politique qui prévaut en la matière et de discréditer le timide effort qu'a représenté la loi de 2006.

Cependant d'autres leçons peuvent être tirées de ce chapitre. Aucun des objectifs qui pourraient être fixés à l'immigration de masse, comme de définir un niveau optimal d'immigration, de sauver notre protection sociale menacée par le vieillissement démographique, de réduire le fardeau fiscal du vieillissement, de remplacer les jeunes Français qui ne sont pas nés ou qui fuient leur pays et de combler les pénuries sectorielles de main-d'œuvre, ne peut être atteint d'une manière efficace et satisfaisante. Indirectement c'est un jugement très négatif qui est porté par les auteurs sur ce que l'on a du mal à appeler la politique française actuelle d'immigration massive et sous-qualifiée. En fait, n'est-ce pas l'immigration telle que nous la vivons qu'ils remettent peut-être involontairement en cause ?

Une fois de plus, citons Michèle Tribalat qui, dans un entretien du 16 avril 2011 avec le journal *Marianne*, confirme que l'immigration est une fausse solution contre le vieillissement démographique. Comme le rapporte l'hebdomadaire, selon elle, « l'amélioration du taux d'emploi des jeunes et des seniors et une ambitieuse politique nataliste seraient autrement plus efficaces pour limiter les effets du déclin de la population française ». Nous ne pouvons que souscrire à ces propos. Encore faudrait-il tenter de retenir les jeunes Français, ce qui ne semble pas effleurer l'esprit des politiques.

## **Conclusion**

En conclusion, la gloire médiatique de X. Chojnicki et de son équipe paraît probablement usurpée et en tout cas excessive puisqu'on distingue mal si elle tire toujours son origine du chiffre positif de 12 Md€ qui, bien qu'erroné, figure en bonne place sur la Toile du net ou du chiffre corrigé de 3,9 Md€ qui apparaît dans son livre. L'auteur lui-même exprime la plus grande prudence sur ce dernier chiffre et les aléas des hypothèses qui l'entourent.

Ses affirmations sur l'impact de l'immigration sur les salaires et sur l'emploi, inspirées de la théorie économique, peuvent faire l'objet de controverses entre les tenants de la théorie et les observateurs de la réalité de la vie économique. En revanche, certains des choix qui gouvernent sa démarche de l'évaluation statique du coût de l'immigration paraissent contestables. C'est le cas pour l'estimation du solde migratoire annuel, l'oubli de l'immigration clandestine, le refus de tenir compte des enfants des immigrés également appelés la deuxième génération. Le traitement des autres dépenses budgétaires, autres que les prestations sociales, d'une manière identique entre les immigrés et les Français natifs constitue un déni de réalité, notamment pour les coûts de sécurité. Or plusieurs de ces choix se retrouvent dans son estimation dynamique de « l'impact positif mais modéré » de la population immigrée sur le budget de l'Etat. Ces choix faussent, à notre avis, significativement les conclusions de son livre.

**André Posokhow**

Expert-comptable diplômé, Consultant

24/10/2013